

## La réglementation a-t-elle évolué pour faire face à l'épidémie ?

Oui, la loi « *d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19* » a été publiée le 24 mars. Pour les entreprises du secteur privé, la loi prévoit, notamment, une série de mesures visant à adapter, de manière temporaire, de nombreuses règles de droit du travail et du droit de la sécurité sociale. Les aides et les procédures mises en places par le gouvernement pour le COVID 19 font également l'objet d'aménagement des textes (voir [CORONAVIRUS - KIT DE L'ARTISAN](#)).